

Numéro 2, déc. 2023

ISSN 2960-2858

# LES CAHIERS DU LARSOC

REVUE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES  
SUR LES SOCIÉTÉS ET LES CIVILISATIONS



Laboratoire d'Analyse et de Recherche  
sur les Sociétés et civilisations  
(**LARSOC**)

Département d'histoire  
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)  
01 BP V 18 Bouaké 01  
[revuecahiersdelarsoc@gmail.com](mailto:revuecahiersdelarsoc@gmail.com)



**Les Cahiers du LARSOC**, *Revue des sciences humaines et sociales sur les sociétés et les civilisations*

**ISSN 2960-2858**

[revuecahiersdelarsoc@gmail.com](mailto:revuecahiersdelarsoc@gmail.com)

<https://revuecahiersdu.larsoc.net/>

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/610041>



*Périodique : semestriel*

**No. 2, décembre 2023**

## **COMITÉ ÉDITORIAL**

### **Directeur de publication**

**SANGARÉ Souleymane**

Histoire médiévale de l'Afrique occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **Comité de rédaction**

#### **Rédacteur en Chef :**

**KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo**

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

#### **Rédacteur en Chef adjoint :**

**TRAORÉ Siaka**

Histoire moderne et contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

#### **Secrétaire de la rédaction :**

**YAPI Fulgence Thierry**

Histoire de l'Antiquité

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

#### **Secrétaire adjoint de la rédaction :**

**YÉO Mitanhatcha**

Archéologie

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

#### **Commissaires aux comptes**

**YAO Élisabeth**

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**BROU N'Goran Alphonse**

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

#### **Membres du Secrétariat de la rédaction**

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

TRAORÉ Siaka

GNAMIEN Kouamé Moïse

YAPI Fulgence Thierry

YÉO Mitanhatcha

OULAI Fabrice

FADIKA Massandjé

OUATTARA Issouf

**Trésorière de la rédaction**

**KRÉ Henriette**

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**Web Master**

**KOUAKOU Kouadio Sanguen**

Assistant, Ingénieur en informatique, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**COMITÉ SCIENTIFIQUE**

**ADDO Mahamane Addo**

Professeur Titulaire, Université Abdou MOUMOUNI, Niamey (Niger)

**ALLOU René Kouamé**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**ARCHER Maurice**

Maître de Conférences, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan (Côte d'Ivoire)

**ASSANVO Mian K. N. Mathieu**

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**BA Idrissa**

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

**BAMBA Assouman**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**BAMBA Mamadou**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**BINATE Issouf**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**BORE El Hadji Ousmane**

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Bamako, (Mali)

**BROU Émile Koffi**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**COULIBALY Daouda**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**DIAKITÉ Moussa**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**DAKITE Samba**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**EICKELS Klaus van**

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

**ÉKANZA Simon Pierre**

Professeur Titulaire, Doyen honoraire

**GADO Alpha Boureima**

Professeur Titulaire, Université de Tillabery, Niger

**KIÉNON-KABORÉ T. Hélène**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**KONATÉ Doulaye**

Professeur Titulaire, Université de Bamako, Mali

**KONE Issiaka**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**KONIN Sévérin**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**KOUAKOU Edmond Pierre Yao**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**KOUASSI Kouakou Siméon**

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

**LATTE Egue Jean-Michel**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**MORITIÉ Camara**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**PARÉ Moussa**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**SANGARÉ Souleymane**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**SARR Mahamadou Nissire**

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

**SEYNI Moumouni**

Directeur de Recherches, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

**SORO Donissongui**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**TROH Deho Roger**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**COMITÉ DE LECTURE**

**ADDO Mahamane Addo**

Professeur Titulaire, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

**ALLOU René Kouamé**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**ASSANVO Mian K. N. Mathieu**

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**BA Idrissa**

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

**BINATE Issouf**, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**BORE El Hadji Ousmane**

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Mali

**BROU Émile Koffi**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**COULIBALY Daouda Pondalla**

Maitre-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**DÉDÉ Jean-Charles**

Maitre-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**DIAKITE Moussa**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**EICKELS Klaus van**

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

**IBRAH Maman Moutari**

Maître-assistant, Université Djibo Hamani, Tahoua (Niger)

**KIÉNON-KABORÉ T. Hélène**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**KONATE Mahamoudou**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**KONÉ Yacouba**

Maitre-assistant, Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire)

**KONIN Sévérin**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**KOUASSI Kouakou Siméon**

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

**KOUAKOU Edmond Pierre Yao**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**KOUAKOU N'Dri Laurent**

Maitre de Conférences, Université Alassane Ouattara, (Côte d'Ivoire)

**KALOU épse LODUGNON Hiriey Evelyne Liliane**

Maître-assistante, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**NAMOI Célestine**

Maitre-Assistante, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan, (Côte d'Ivoire)

**NOGBOU M'Domou Éric**

Maitre-assistant, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**PARÉ Moussa**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**SANGARÉ Souleymane**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**SARR Mahamadou Nissire**

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

**POLITIQUE ÉDITORIALE**

*Les cahiers du LARSOC* est une revue pluridisciplinaire qui publie des contributions originales (en français, en anglais, en espagnol et en allemand) à la recherche sur l'histoire et filières voisines des sciences humaines et des sciences sociales. Sont particulièrement bienvenues les contributions transcendant les limites entre les époques, espaces géographiques et domaines de recherches établis. La voie de distribution principale est la publication en ligne par article.

**PRÉSENTATION DES MANUSCRITS**

Les contributions, en texte justifié, doivent être envoyées sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, caractère 12, interligne 1,5 et en portrait, pour le corps du texte. Caractère 10 pour les notes de bas de page.

La rédaction refusera, les contributions de moins de 10 pages et celles de plus de 25 pages. Les marges des manuscrits doivent respecter les paramètres suivants : 2,5 cm haut, bas, et 2,5 cm droite, gauche.

La structure des articles se fait selon :

- Article théorique et fondamentale : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words, Introduction (Justification du thème, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Approche méthodologique), Développement articulé, Conclusion, Références Bibliographiques.

- Article résultant d'une recherche de terrain : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words. Introduction (Justification du thème, Revue, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Question de recherche), Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

Les articulations de l'article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). Pas plus de 3 niveaux. Les tableaux, figures, graphiques, photographies en noir et blanc ou en couleur, seront présentés dans le texte à leur emplacement exact.

## CITATION DES AUTEURS

La revue se conforme aux normes éditoriales NORCAMES 2016.

Les références bibliographiques sont intégrées au texte comme suit : mettre entre parenthèses, l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise. Ex : (S.-P. Ekanza, 2016 : 15).

DANS LE TEXTE : Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (taille 11, interligne 1 ou simple) en romain et en retrait de 2 cm à gauche et à droite.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise) ;
- l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur (année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998 : 223) est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupée du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile qui, dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991 : 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

« le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères » (S. Diakité, 1985 : 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page en indiquant :

Pour la source orale : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + lieu + date de l'entretien.

Pour un livre : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour un article : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour les sources d'archives : il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes. Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I.), 1EE28, 1899.

## **RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES (PRÉSENTÉES EN ORDRE ALPHABÉTIQUE)**

Dans la bibliographie, ne doivent figurer que les références des documents cités, à interligne 1,5 et justifiées, en respectant le protocole suivant :

Pour les sources orales : NOM Prénoms des informateurs + qualité et profession des informateurs + âges des informateurs ou leurs dates de naissance + date, heure et lieu de l'entretien + principaux thèmes abordés au cours des entretiens.

Par exemple : COULIBALY Gberna, *Dozoba* ou Vieux dozo, garant de L'initiation au *Dozoya* de Dagbakpli, 70 ans, 27 janvier 2016, de 16h20 à 17h, Korhogo, Rôle des Dozo dans la crise en Côte d'Ivoire de 2002 et 2011.

Pour les sources d'archives, mentionner en toutes lettres le lieu de conservation des documents, la série et l'année.

Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire, 1EE28, 1899.

Pour les sources éditées : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition. Attention à la différence entre l'éditeur, marqué (éd.), et le nom de la société d'édition.

Ex. 1 : FROISSART Jean, 1846, *Chronique de la trahison et mort de Richart Deux roy Dengleterre*, éd. et trad. Benjamin WILLIAMS, Londres, S & J Bentley.

Ex. 2 : STUBBS William (éd.), 1882, *Chronicles of the Reigns of Edward I and Edward II*, vol. I, Londres, Longman.

Ex. 3 : *Calendar of Letter-Books of the City of London. Letter-Book H*, Reginald R. SHARPE (éd.), 1907, Londres, John Edward Francis.

Une monographie : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : EKANZA Simon-Pierre, 2016, *L'historien dans la cité*, Paris, L'Harmattan.

Ouvrage collectif : NOM Prénoms du ou des auteurs, année de publication (dir), titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : MARCHANDISSE Alain, KUPPER Jean-Louis (dir.), 2003, *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz.

Un article de revue : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), nom de la revue (italique), volume et/ou numéro, première et dernière pages de l'article.

Ex. : SANGARÉ Souleymane, 2007, « Une famille de serviteurs d'États au Soudan occidental aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles : les Naddi », *Revue ivoirienne d'histoire*, N° 11, p. 102-119.

Un article dans un ouvrage collectif : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), dans : prénoms et NOM du ou des directeurs de publication (dir.),

titre du volume (italique), lieu d'édition, nom de l'éditeur, première et dernière pages de l'article.

Ex. : GUILLEMAIN Bernard, 2003, « Les entourages des cardinaux à Avignon », dans : Alain MARCHANDISSE, Jean-Louis KUPPER, (dir.), *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz, p. 7-11.

Un mémoire, une thèse, un rapport, document manuscrit, ... : NOM Prénoms de l'auteur, année de soutenance ou de production du document, Titre, type de document, mention de "non publié", Ville de production, Institution d'origine, nombre de pages.

Ex. : ANNAN Elisabeth, 1984, Les mouvements migratoires des populations Akan du Ghana en Côte d'Ivoire, des origines à nos jours, Thèse pour le Doctorat de troisième cycle, non publiée, Abidjan, Université nationale de Côte d'Ivoire, 326 p.

Document internet : de façon générale, la présentation des Ressources Internet se fera selon le modèle de base suivant : Auteur, année de mise en ligne « Titre de la ressource », [S'il y a lieu, ajouter la ressource plus large à laquelle le document cité est rattaché. Il s'agit de l'auteur ou du titre du site ou du document qui contient la ressource.], Adresse URL (date : jour/mois/année de la consultation par l'utilisateur).

Ex. : WARNER Kathryn, 2010, « The Trial and Execution of Thomas of Lancaster », Edward II, Welcome to the site which examines the events, issues and personalities of Edward II's reign, 1307-1327, <http://edwardthesecond.blogspot.de/2010/10/trial-and-execution-of-thomas-of.html> (17/6/2023).

**N.B :**

- L'auteur pourra se référer aux NORCAMES 2016 pour des cas plus spécifiques.
- Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À l'effet de ...
- Le non-respect des recommandations ci-dessus entraîne le rejet systématique du manuscrit soumis à évaluation des pairs.
- En vertu du Code d'Éthique et de Déontologie du CAMES, toute contribution est l'apanage de son auteur et non celle de *Les cahiers du LARSOC*. Les responsabilités pénales sont donc à l'actif du contributeur. Les articles sont, cependant, la propriété de la revue.

Rédaction en Chef  
Dr. KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo  
*Département d'histoire, Université Alassane Ouattara*

## SOMMAIRE

### Histoire

- Ouollo Adama TOURÉ : **Ambitions personnelles et guerres : Aristagoras de Milet et le déclenchement des guerres médiques (500-492 avant notre ère)** .....13-32
- Fabrice OULAI : **Le regard platonicien sur la contribution des femmes dans l'armée grecque (V<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles av. J. C.)** .....33-46
- Somolo Alain OKOUMAN : **Contribution à l'étude des politiques économiques de l'empire du Ghana (VIII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)** .....47-64
- Massandjé FADIKA EPSE KANO : **Les femmes dans les conflits politico-militaires au Sosso et au Mali au XIII<sup>e</sup> siècle** .....65-77
- Anzoumanan SYLLA : **Le jihad d'Askia Mohammed I<sup>er</sup> contre le Yatenga : analyse d'une islamisation avortée** .....78-94
- Brice Aymard Legret DIBAHI : **Préventions et résolutions de conflits en Afrique occidentale : cas du traité de paix de Mohamed Gao (1591-1592)** .....95-105
- Mohamed Rassoul Laye TRAORÉ : **La célébration des *Ismus* à Daloa : entre renouveau et antinomie** .....106-129
- Yao Serge YOBOUE, Marius VIDO : **Maladies, médecins et remèdes dans le Bénin Méridional aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles** .....130-145
- Mamadi Noumtchè OUATTARA : **Histoire politique de Branam, un village Mo-Degha de la zone de Kintampo au Ghana : (1740-1966)** .....146-156
- Pori DIABATÉ : **Les rapports entre Sénoufo et Malinké à Tengréla (nord de la Côte d'Ivoire) : XVII<sup>e</sup> siècle – 2009** .....157-172
- Jean Jacques ESSOH, Fernand Bouadou AMALAMAN : **L'organisation alimentaire au départ des missions des explorateurs français en Côte d'Ivoire à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle** .....173-190
- Kouamé Kouassi Jean Bosco ESSE : **Crises armées et besoins de santé des déplacés internes en côte d'ivoire (2002-2011)** .....191-201

### Archéologie

- Kouamé Junior YAO : **Des rejets métallurgiques entre réemploi et destruction dans le département de Touba (nord-ouest de la Côte d'Ivoire)** .....202-217

### Sociologie - Anthropologie

- Abdoul Wahab CISSÉ : **La valorisation du patrimoine culturel de Saint-Louis : une nouvelle approche stratégique de l'offre touristique** .....218-229
- Daouda COULIBALY : **La résilience des Sénoufo de Korhogo en Côte D'Ivoire à travers le Poro communautaire** .....230-251
- Olivier P. Nguema AKWE : **La sacralisation du lutteur sportif au Gabon** .....252-269

Sara NDIAYE, Ameth BA : **Le prestige de l'ingénierie culturelle africaine dans un inventaire ethnographique pour une perspective souverainiste** .....270-288

## Économie

Ahou Rachel KOUMI, N'Guessan Olivier KOUADIO, Yao Séverin DJEKET : **Redynamisation de l'économie agricole et accès au foncier : cas de la pisciculture dans le Haut- Sassandra** .....289-308

Yahaya Saïdou ABDOUL KADER : **L'économie africaine face aux défis de la mondialisation : réflexion sur les valeurs morales de l'économie africaine** .....309-321

## Lettres – Sciences du langage et de la communication

François BIYELE : **La campagne de l'élection présidentielle de mars 2021 à travers les articles du journal *Les dépêches de Brazzaville*** .....322-347

Ibrahima SANGARÉ : **La nominalisation en espagnol et en dioula véhiculaire de Côte d'Ivoire : approche comparée** .....348-359

Rasmata COMPAORE, W. Marie Cécile KABORE, Bibata YANOGO : **Le phénomène d'emprunt en situation de contact de langues au Burkina Faso** .....360-370

Rodrigue NDONG NDONG : **Les manières de dire le message socio-politique dans *Place du trop cas* de Naëlle Sandra Nanda** .....371-382

## Philosophie

Adama MARICO, Daniel SISSOKO : **Les deux figures du théologien dans la pensée d'Averroès** .....383-397

# Le phénomène d'emprunt en situation de contact de langues au Burkina Faso

**Rasmata COMPAORE**

Doctorante en Linguistique, option sociolinguistique  
Professeure certifiée des lycées et collèges, Université Joseph KI-ZERBO, Ouagadougou  
[comprasmata15@yahoo.fr](mailto:comprasmata15@yahoo.fr)

**W. Marie Cécile KABORE**

Doctorante en Lettres Modernes, option sémiotique  
Professeure certifiée des lycées et collèges, Université Joseph KI-ZERBO, Ouagadougou  
[ckabore@yahoo.fr](mailto:ckabore@yahoo.fr)

**Bibata YANOGO**

Doctorante en Linguistique, option sociolinguistique  
Université Joseph KI-ZERBO, Ouagadougou  
[kunibiba21@gmail.com](mailto:kunibiba21@gmail.com)

---

## Résumé

Le Burkina Faso est un pays plurilingue où cohabitent environ une soixantaine de langues nationales à côté de la langue officielle qui est le français. Cette situation sociolinguistique permet le contact des langues, engendrant ainsi un certain nombre de phénomènes dont l'emprunt. De tout temps, les mots ont voyagé d'une langue à l'autre avec les réalités qu'ils désignent ainsi que les idées qu'ils véhiculent. L'emprunt est un phénomène linguistique toujours en rapport avec une langue donnée à un moment donné. Il est le résultat logique du contact de langues par le biais de l'interférence qui est un produit individuel, mais qui sera généralisé et adapté par la société dans son système. Il est considéré comme un mot ou une expression qu'un locuteur ou une communauté emprunte à une autre langue, sans traduire, mais en l'adaptant généralement aux règles morphosyntaxiques, phonétiques et prosodiques sa langue. Dans notre contexte, il s'agit particulièrement d'analyser l'emprunt entre deux langues nationales majeures dont le moore et le dioula, d'une part et d'autre part, le français. Il existe plusieurs types d'emprunts et ceci pour diverses raisons ; c'est pourquoi dans cette étude, nous déterminerons la typologie des emprunts, les causes et le processus d'intégration.

**Mots-clés :** emprunt, contact de langues, l'intégration, plurilinguisme

## Abstract

Burkina Faso is a multilingual country where around sixty national languages coexist alongside the official language, which is French. This sociolinguistic situation allows the contact of languages, thus generating a number of phenomena including borrowing. Throughout history, words have traveled from one language to another with the realities they designate and the ideas they convey. Borrowing is a linguistic phenomenon always related to a given language at a given time. It is the logical result of language contact through interference which is an individual product but which will be generalized and adapted by society in its system. It is considered as a word or an expression that a speaker or a community borrows from another language, without translating, but

generally adapting it to the morphosyntactic, phonetic and prosodic rules of his language. Borrowings exist and will exist as long as there are languages and humans communicate with each other. In our context, it is particularly a question of analyzing the borrowing between two major national languages (moore, dioula) and French. There are several types of loans and this for various reasons; this is why in this study, we will determine the typology of borrowings, the causes and the process of integration.

**Key words:** borrowing, language contact, integration, multilingualism

## **Introduction**

Le français à l'instar des autres langues du monde est en contact régulier avec d'autres langues étrangères. Cet état de fait permet des échanges de mots, de termes et d'expressions entre ces diverses langues en contact qui souhaitent exprimer certaines réalités étrangères. Ce phénomène linguistique appelé emprunt, permet à toutes les langues du monde en contact avec d'autres langues d'enrichir leur vocabulaire par l'intermédiaire des mots qui sont échangés. Il est perçu comme le phénomène sociolinguistique le plus important dans tous les contacts de langues comme le stipule M. Pergnier (1989 : 23), lorsqu'il écrit que « l'emprunt est le résultat d'interférences entre deux langues » et qu'« il n'y a donc emprunt que dans la mesure où deux langues sont en contact à travers un nombre plus ou moins élevé de locuteurs, bilingues à des degrés divers ». Cependant, quelles peuvent être les raisons de l'emprunt ? Quelles sont les différents types d'emprunt que nous rencontrons ? Et qu'en est-il du phénomène de l'intégration ? Au regard de ces diverses interrogations, la présente étude a pour objectif d'analyser l'emprunt comme dans notre contexte où les langues nationales cohabitent avec le français (langue étrangère). Ainsi, cette analyse débute par la précision du cadre théorique et méthodologique, ensuite les raisons de l'emprunt et leur typologie et enfin comment se manifeste le phénomène de l'intégration de l'emprunt.

## **1. Cadre théorique et méthodologique**

### **1.1. Cadre théorique**

L'analyse de la présente étude s'appuie, d'un point de vue théorique sur le contact de langues. Selon J. Dubois et al (1994 :115), le contact de langues est « l'événement concret qui provoque le bilinguisme ou en pose les problèmes ». Par ailleurs, pour U. Weinreich (1964 : 1) « Deux ou plus de deux langues sont dites en contact si elles sont utilisées alternativement par les mêmes individus. Ces individus utilisant ces langues sont le nœud du

contact ». En effet, le contact de langues produit très souvent sur l'individu un certain nombre de phénomènes linguistiques tel que *le bilinguisme, l'emprunt, l'alternance des codes et l'interférence linguistique*.

La présente étude, s'appuie également sur la théorie de la sociolinguistique urbaine qui est une démarche qui s'articule autour de la réalité plurilingue de la ville. Selon L-J. Calvet (1994 :10) : « La ville est un lieu de brassage des langues, les migrants qu'ils soient à l'intérieur (de la campagne) ou de l'extérieur (les étrangers), viennent en ville avec leurs langues et composent ainsi un milieu fortement plurilingue ». La ville de Ouagadougou est le reflet des réalités sociolinguistiques du pays, caractérisé par le plurilinguisme.

## **1.2. Approche méthodologique**

Pour ce qui est de l'approche méthodologique, il faut souligner que ce travail se base d'abord sur une recherche documentaire. Cette recherche documentaire a permis de parcourir des travaux allant des mémoires de recherche des étudiants aux thèses de doctorats en passant par les articles scientifiques et les ouvrages consacrés à la thématique de l'emprunt et leur implication dans le contexte sociolinguistique burkinabè. L'emprunt se joue entre les langues nationales et les langues étrangères comme le français et l'anglais. C'est la raison pour laquelle, nous nous sommes appesanties sur les pratiques langagières des populations de la ville de Ouagadougou pour analyser le phénomène de l'emprunt.

L'emprunt est un phénomène lié au contact des langues qui a aiguisé l'intérêt de bon nombre de chercheurs. C'est un phénomène qui consiste à intégrer entièrement un élément d'une langue source dans le système linguistique d'une autre langue cible. En effet, l'histoire des langues nous démontre que l'emprunt est une pratique ancienne car autrefois, le latin empruntait au gaulois, au gallo-roman, au francique, et au ligure, le français empruntait aussi aux langues régionales (picard, occitan etc.). Par ailleurs, il faut souligner que dans toutes les langues du monde, il n'y a pas de langue qui a évolué sur son propre compte, il existe des mots originaux et des mots empruntés d'une langue à une autre.

De nos jours, force est de constater que l'emprunt trouve son explication dans le déplacement permanent des peuples importants ainsi leur langue, leur culture et leur mode de vie. C'est pourquoi nous tentons d'apporter des éclaircissements par quelques définitions pertinentes.

Selon L. Deroy (1956 :19), « Le terme emprunt mérite quelques commentaires. D’abord, il est employé avec deux sens bien distincts : ‘action d’emprunter ‘ et ‘chose empruntée’ ».

« On entend souvent par ‘emprunt’ le seul emprunt de mot ou emprunt lexical. Il est en effet, le plus fréquent, le plus apparent, le plus largement connu. On ne doit cependant pas oublier que les langues s’approprient aussi des sons, des façons d’accentuer des traits morphologiques, des sens, des tours syntaxiques. Mais c’est de l’emprunt de mot que procèdent, en réalité, tous les autres, sauf peut-être certaines influences syntaxiques. » (L. Deroy, 1956 :20)

Dans ce contexte, l’emprunt ainsi défini transcenderait alors l’axe des signifiants pour emprunter jusqu’au plus fin trait phonologique, un syntagme, un morphème ou encore un lexème.

Par ailleurs, L. Deroy (1956 :9), fournit l’explication suivante :

« L’emprunt est une notion relative : il ne se conçoit évidemment que par rapport à une langue définie, c’est-à-dire, rappelons-le, à un système de signes linguistiques arbitraires en usage à un moment donné dans une société donnée. Il est un élément étranger introduit dans ce système et défini par opposition à l’ensemble des éléments antérieurs. »

Il faut souligner que l’emprunt est toujours en rapport avec une langue donnée à un moment donné. La conception et la représentation de l’emprunt diffèrent donc d’une langue à une autre, d’un système à un autre et d’une culture à une autre.

Par ailleurs, nous pouvons affirmer que l’emprunt est le résultat logique du contact des langues par le biais de l’interférence qui est un produit individuel mais qui sera généralisé et adapté par la société dans son système. En effet, aucune langue ne saurait se dérober de ce phénomène et cela s’explique pour plusieurs raisons, notamment le colonialisme, les relations interpersonnelles dans les domaines sociaux et économiques, les contacts des individus sur le plan mondial par l’intermédiaire des technologies de l’information et de communication.

C’est alors dans cette perspective que J. Dubois et al (1994 :117), affirme :

« Il y a emprunt linguistique quand un parler A utilise et fini par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B et que A ne possédait pas ; l’unité ou le trait emprunté sont eux-mêmes appelés emprunts. L’emprunt est le phénomène sociolinguistique le plus important dans tout contact de langues. Il est nécessairement lié au prestige dont jouit une langue ou le peuple qui la parle, ou bien au mépris dans lequel on tient l’un ou l’autre (péjoration) ».

À travers cette définition, J. Dubois cherche à nous faire savoir qu'une langue emprunte des unités lexicales appartenant à une autre langue souvent par nécessité, car ne possédant pas d'équivalents.

C. Loubier (2001 :10) renchérit en stipulant que l'emprunt est :

« Pour ce qui est de l'emprunt, il est considéré comme le phénomène linguistique le plus important dans tous les contacts de langues. Il est inéluctablement lié au prestige dont bénéficie une langue ou la communauté linguistique qui la parle, ou encore au mépris dans lequel on tient l'un ou l'autre considéré comme péjoratif. Le type de rapport entretenu entre deux communautés linguistiques pourra être mis en relation avec le nombre d'emprunt d'une part, et l'équilibre de ce nombre d'autre part ».

Après avoir déterminé le cadre théorique et méthodologique, examinons à présent les résultats.

## 2. Résultats

### 2.1. Le phénomène de l'intégration

Généralement, les mots empruntés dans une autre langue, subissent des déformations, des modifications sur le plan morphologique mais aussi phonétique. Ces modifications se conforment aux contraintes de la langue cible afin qu'elles puissent être indentifiables aux mots originels de cette langue pour favoriser leur intégration dans le lexique. C'est dans cette perspective que J. Dubois (1980 :189) affirme qu' : « En tout état de cause, un emprunt n'est jamais transféré sans subir quelques changements à un niveau ou à un autre ».

On ne saurait réellement parler d'emprunt linguistique sans intégration possible dans la langue receveuse. En effet, le mot venu d'une autre langue doit en principe être intégré dans le système linguistique de la langue d'accueil, tout en s'adaptant aux exigences phonologiques, morphologique, syntaxique et sémantique de la langue. Ainsi, en moore comme en dioula, nous rencontrons des termes français qui sont intégrés sur le plan phonétique, grammaticale et sémantique :

- L'intégration phonétique

L'intégration phonétique se manifeste dans le système phonétique des mots empruntés et elle consiste à remplacer le phonème qui n'existe pas dans la langue emprunteuse par un autre qui existe et que les locuteurs natifs de cette langue sont habitués à les prononcer. En effet, il faut noter que ces phonèmes doivent avoir des caractéristiques phonétiques proches aux

caractéristiques phonétiques du phonème remplacé. En phonologie, on parlera de traits pertinents ou distinctifs, qui généralement s'opposent par un seul trait distinctif. C'est le cas de : [ch] en français et [s] « chauffeur » et [sofɛɛrã] ; [j] et [z] , « jean » et [zã] en moore, « jupe » et [zip] ; [g] en français et qui se réalise [z] en moore « voyage » et [vwayaz].

Cette adaptation favorise la prononciation des emprunts par les locuteurs de la langue emprunteuse.

- L'intégration grammaticale

C'est le type d'adaptation qui intervient dans le système grammatical de la langue. En effet, on applique aux mots empruntés les règles grammaticales de la langue qui reçoit. Cette adaptation est motivée par la méconnaissance des règles grammaticales de la langue empruntée. Il faut souligner que l'adaptation grammaticale est également appelée « adaptation morphosyntaxique ». Prenons l'exemple de la pluralisation des emprunts en moore : le singulier du mot « tôle » en français donne [tole] au singulier en moore ; au pluriel en français on a « tôles » et en moore nous avons au pluriel [tolse]. Certains mots en moore font leur pluriel en [-se], et cette règle a donc été appliquée sur le mot français « tole » que le moore a emprunté sans tenir compte des règles grammaticales du moore.

- L'intégration sémantique

Selon L. Deroy (1956 : 16) « L'emprunt d'un mot entraîne aussi parfois des modifications sémantique ». Autrement dit un mot emprunté à une langue doit maintenir son sens de la langue d'origine, comme il peut également le perdre et le remplacer par un sens différent dans la langue d'accueil.

L'adaptation sémantique est alors un type de l'assimilation d'un emprunt dans laquelle, le mot emprunté est susceptible d'avoir un sens limité, vaste ou carrément différent de celui de la langue. Il existe donc trois possibilités de l'adaptation sémantique qui sont : la restriction de sens, l'extension de sens et la spécification.

Il faut noter qu'il y a restriction de sens quand le mot emprunté désigne une notion particulière et spécifique alors que ce même mot peut être signifiant d'une idée plus large de la langue pourvoyeuse.

Exemple : le mot ' kuran ' [kurã] en moore est un emprunt du mot français « courant ». Dans le dictionnaire français, ce mot possède plusieurs sens, mais le moore en empruntant ce

mot français a tout simplement réduit son sens au simple (déplacement de charge électrique dans un conducteur).

Il faut souligner que l'existence de ce phénomène a pour but de faciliter l'utilisation des mots empruntés par les locuteurs natifs de la langue. Par ailleurs, l'adaptation des mots nouveaux dans la langue maternelle est nécessaire pour la création de nouveaux mots, et plus particulièrement générer les néologismes.

## **2.2. Typologie des emprunts**

### **2.2.1. L'emprunt phonétique**

L'emprunt phonétique comme son nom l'indique, se manifeste précisément dans le système phonétique des mots empruntés. Autrement dit, c'est un emprunt d'une prononciation étrangère. C'est un phénomène qui consiste à substituer le phonème qui n'existe pas dans la langue emprunteuse par un autre qui existe et que les locuteurs de cette langue ne sont pas habitués à les prononcer. Ainsi, notons que ces phonèmes doivent posséder des caractéristiques phonétiques semblables aux caractéristiques phonétiques du phonème substitué. C'est ce que les phonologues qualifient de "traits pertinents" ou de "traits distinctifs". Le plus souvent, les deux phonèmes s'opposent par un seul trait qui les distingue. C'est ce que J. Dubois (1980 :189), exprime en disant que c'est « l'assimilation des phonèmes de la langue B aux phonèmes les plus proche de la langue A ». C'est le cas du mot français « choux », emprunté par les Mosses et a été modifié en substituant la consonne [ʃ] qui n'existe pas dans la langue moore par une consonne proche qui existe en moore qui est le [s]. Dans cette logique les Mosses prononcent [sous] en lieu et place de [choux].

C'est dans ce sens que L. Deroy (1956 :18) propose quatre possibilités de procéder à une adaptation d'un emprunt. Pour lui :

Il y a quatre façons d'adapter la prononciation d'un mot étranger : négliger les phonèmes connus ou imprononçables, leur substituer par des phonèmes usuels, introduire des phonèmes nouveaux pour donner au mot un air familier, déplacer le ton conformément aux règles de la langue emprunteuse.

### **2.2.2. L'emprunt lexical**

Selon A. KEITA (2000 :98) : « On parle d'emprunt lexical lorsqu'il y a introduction dans une langue donnée d'un trait ou d'une unité linguistique qui n'existe pas auparavant dans le lexique de cette langue et qui provient d'une autre langue ».

En somme, nous constatons que les emprunts lexicaux sont les plus récurrents et les plus nombreux dans les pratiques langagières au Burkina Faso. En effet, on rencontre plus les classes suivantes qui sont les noms, les verbes et les adjectifs qualificatifs.

Les noms représentent la catégorie la plus utilisée, et on peut également percevoir les noms propres et les noms communs :

Les noms propres : exemple en moore : [a Filip] « philippe », [a Natafa] « Natacha », [Fārāse] « France », [a merka] « Amérique ».

Les noms communs : exemple en dioula : [Sukaro] « le sucre », [tomati] « la tomate », [bōbō] « les bonbons ».

Les verbes sont également empruntés surtout du français vers les langues nationales, c'est le cas des exemples suivants : [kalkil] « calculer », [hospitalize] « hospitaliser », [vote] « voter ».

Les adjectifs qualificatifs constituent une catégorie de lexies rencontrées dans les pratiques langagières des Ouagalais, c'est le cas des exemples suivants : [tomatə mwamā] « tomates mûres », [étage bedre] « grand immeuble », [koleze pive] « collègue privé ».

### **2.2.3. L'emprunt de nécessité**

Les emprunts « nécessaires » ou de nécessité désignent le plus souvent une réalité étrangère. En d'autres termes on a eu recours à un mot étranger. Pour A. Keita (2000 :98), « Un emprunt devient une nécessité quand on veut exprimer une idée et qu'on ne trouve pas le mot adéquat pour le faire dans la langue cible. Dans ce cas, comme c'est pour combler un vide lexical dans la langue emprunteuse, etc. ».

Ces types d'emprunt sont des emprunts nécessaires, voire fondamentaux et indispensables, et c'est ce qui leur confère leur nom d'emprunt de nécessité. Les illustrations suivantes le confirment :

Moore : videwo [videwo] « vidéo » dans la publicité (Vidéo surveillance) que la langue cible a emprunté par nécessité au français car ne relevant pas de sa réalité linguistique.

Dioula : pineu [pineu] « pneu », ce mot est un emprunt par nécessité car aucun autre mot dans la langue ne saurait traduire cette réalité. Il y a aussi les mots suivants qui n'existent dans nos langues nationales comme [televijsjɔ] « télévision », [radyo] « radio », [tabla] « la table », [espageti] « spaghetti ».

#### **2.2.4. L'emprunt de luxe**

De façon générale, les linguistes qualifient souvent d'« emprunt de luxe », un emprunt qui est logiquement inutile et qui a été pris alors qu'une désignation existait ou était possible dans la langue cible. Selon A. Keita (2000 : 98), « L'emprunt de luxe, lui, désigne un mot emprunté et dont le synonyme existe déjà dans la langue emprunteuse. Le locuteur effectue un choix entre deux synonymes et il préfère employer l'unité appartenant à « la langue de prestige ».

Il faut souligner que l'emprunt de luxe possède déjà un équivalent dans la langue d'accueil qui décrit la réalité que le locuteur voudrait exprimer et ce dernier n'était pas obligé de les emprunter à la langue source. Qualifié d'emprunt par snobisme, il est « souvent dû à la paresse du locuteur parlant ». A. Keita (2000 :100). Au lieu par exemple d'utiliser « Huile » dans la publicité (Huile Matrex), emprunté du français, le locuteur mooréphone pouvait utiliser directement [kaam] qui désigne l'« huile » dans sa langue.

### **3. Discussion**

Généralement, on emprunte des mots à d'autres langues pour plusieurs raisons :

D'abord, nous pouvons évoquer le statut des langues. En effet, certaines personnes veulent parler la langue jugée plus prestigieuse que celle locale ou encore langue maternelle. Par ailleurs, nous entendons par prestigieuse, une langue de culture, de l'administration, langue des intellectuels, langue de l'enseignement, langue de la haute classe, d'une communauté plus développée, langue de privilège...Ce qui sous-entend qu'une langue d'un pays, qualifiée de forte ou de plus développée dans presque tous les domaines (économique, technologique, culturel, politique), offre inéluctablement à ses locuteurs un certain prestige, et par ricochet cette langue sera sans doute fréquemment empruntée. Dans notre contexte, il est évident que le français est la langue la plus empruntée par rapport à celles du terroir.

Ainsi, l'emprunt des mots étrangers est fondamentalement relatif aux rapports socio-économiques, culturels et /ou politiques qui se sont installés entre les différentes communautés

linguistiques. C'est alors un phénomène qui est lié aussi bien à l'idéologie qu'aux sentiments comme le stipule L. Deroy (1956 : 18) : « La valeur attribuée au mot empruntés est une question sociale et nationale ; selon que l'idiome et le peuple auxquels on fait des emprunts sont regardés inférieurs ou supérieurs, ces emprunts, descendent ou montent en dignité ».

Ensuite, un autre aspect qui conduit à l'emprunt est le besoin de nommer des éléments nouveaux issus d'une communauté étrangère, ces éléments sont des choses qu'on achète, qui sont imitées, puis on les emprunte leurs noms. En d'autres termes, il faut noter que la langue nécessite un signifiant pour tout signifié nouvellement apparu dans l'univers langagier d'un groupe de locuteurs. Partant de ce fait, généralement, l'objet importé est accompagné de l'importation du signifiant qui le conduit dans la langue correspondant au pays dont il est originaire. Nous pouvons citer des exemples des noms de plats exotiques comme « spaghetti », « sandwich », « chawarma » ; des fruits exotiques empruntés par les langues locales tels que « la pomme », « l'ananas », « le tangelo », « la pomme d'acajou »... Nous pouvons également énumérer des termes que le français a empruntés à l'anglais notamment dans le domaine de l'informatique tels que : « internet », « surfer », « e-mail », « chat » etc. C'est donc dans cette perspective que J. Serme (1998 :20) disait :

L'emprunt est en effet un des moyens de satisfaire aux besoins de renouvellement et d'innovation lexicaux qui se manifeste dans une langue. Un emprunt peut devenir nécessaire quand, par la comparaison entre deux langues on a des différenciations insuffisantes dans certains champ sémantiques, qu'il cherchera alors à combler.

Il faut noter que l'emprunt est un et demeure un phénomène sociolinguistique qu'il soit linguistique ou culturel, et qui répond à un besoin quelconque pour combler des limites lexicales.

Enfin, le dernier élément pertinent qui justifie l'emprunt est le contact des langues dans des situations d'emprunt linguistique. En effet, J. Dubois (1980 :188) affirmait : « l'emprunt est le phénomène sociolinguistique le plus important dans tous les contacts de langues ».

L'étude de l'emprunt sur un plan linguistique montre que les types d'emprunt les plus sollicités sont les emprunts lexicaux, où sont importés et la forme et les sens du mot. Cela traduit la paresse de l'esprit humain qui des fois renonce à l'ingéniosité de l'esprit humain et le pouvoir créatif extraordinaire que possède la langue pour importer « volontiers » un mot étranger. D'autre fois cela nous arrive de faire appel à des mots étrangers parce qu'on ne peut pas les remplacer, du moment qu'ils vous instaurent un merveilleux cadre socioculturel aux racontés.

Ces mots deviennent comme les a qualifiés M. Breal (1904 :134), « des mots qui ne s'inventent pas deux fois, mais ils se propagent de peuple à peuple, pour devenir le bien commun de toute l'humanité".

## **Conclusion**

L'objectif de la présente étude était de traiter l'emprunt comme un phénomène linguistique pertinent, issu du contact de langues. Dans notre contexte, il s'agit du contact du français et des langues nationales (moore et dioula). Le recours aux emprunts, loin de détériorer les langues locales, constituent un enrichissement pour ces dernières dans la mesure où ils sont utilisés, soit pour combler un vide, soit pour désigner de nouvelles réalités. Par ailleurs, cette étude nous a permis d'analyser la typologie des emprunts en évoquant les raisons qui conduisent aux emprunts d'autres langues. Notons que ces emprunts ont intégré les langues nationales par le phénomène d'adaptation qui peut être phonétique, sémantique, morphosyntaxique ou graphique. La situation de plurilinguisme au Burkina Faso favorise le contact de plusieurs langues, engendrant ainsi des emprunts dans les pratiques langagières des populations.

## **Références bibliographiques**

- BREAL Michel, 1904, *Essai de sémantique (science des significations)*, Paris, Hachette.
- CALVET Louis-Jean, 1994, *Les voix de la ville. Introduction à la sociolinguistique urbaine*, Payot et Rivages.
- DEROY Louis, 1956, *L'emprunt linguistique*, Paris, Les belles lettres.
- DUBOIS Jean et al., 2001, *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse.
- KEITA Alou, 2000, « Emprunts du français aux langues nationales : acceptabilité, intégration et traitement lexicologique. Cas du Burkina Faso », dans : D. LATIN, C. POIRIER (dir.), *Perspectives lexicographiques*, éd. AUF, Presses de l'université de Laval (PUL), p.210-220.
- LOUBIER Christiane, 2011, « De l'usage de l'emprunt linguistique, Montréal, office québécois de la langue française », <https://numerique.banq.qc.ca/>, 20/07/2023.
- PERGNIER Maurice, 1989, *Les anglicismes*, 1re édition, Paris, PUF.
- SERME Jérôme, 1998, Un exemple de résistance à l'innovation lexicale : les « archaïsmes » du français régional, thèse de doctorat, Université Lumière-Lyon 2.